

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 14 JUIN 2025

Ouverture de séance à 9h00.

1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE :

Monsieur Pascal LOBJOIS est désigné secrétaire de séance.

2 - APPEL DES CONSEILLERS :

Présents : BLANCHET Michel, BOITREL Bernadette, BOULANGER Cécile, DEPEAUX JAMET Isabelle, FARGUETTE Virginia, LEFRERE Lionel, LOBJOIS Pascal, LORGUE FAVREAU Delphine.

Absents excusés : MADRID Philippe, ZELLNER Claude donne procuration à FARGUETTE Virginia.

3 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR RESERVE INCENDIE – FONDS VERT :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets proposé dans le cadre du fonds vert en lien la prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation.

Afin de finaliser la couverture de la commune de Lanquais en terme de sécurité et de défense incendie, le Conseil municipal envisage d'installer une réserve incendie sur le site du hameau de Bournazel ainsi qu'une borne sur le réseau du RDE 24 à proximité du site du lac.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la Commune de Lanquais sollicite la participation de l'ETAT. L'aide financière porterait sur un montant de dépenses subventionnables de 33 137,90 euros HT, dont le plan de financement de l'opération est détaillé comme suit :

FINANCEURS	Pourcentage demandé	Montant escompté HT
FONDS VERT	40 %	13 255,16 €
Ressources propres	60 %	19 882,74 €
TOTAL	100 %	33 137,90 €

Au regard des éléments exposés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le coût prévisionnel des projets énoncés ci-dessus pour un montant global de 33 137,90 euros HT ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit fonds vert.-
d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

5 - PROLONGEMENT DU CHEMIN « PECH NADAL » :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer le prolongement du chemin « Pech Nadal » en vue de nouvelles constructions de maison.

Monsieur le Maire donne lecture des devis.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de la SARL CONSOLI pour un montant de 9 355,20€ TTC pour réaliser le prolongement du chemin « Pech Nadal » et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

6 - DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :

- ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°16 DU 7 AVRIL 2025-

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un ou deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en tant qu'agent de restauration et agent à l'Agence Postale Communale, suite au départ en retraite au 1^{er} juillet 2025 d'un agent titulaire.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la création à compter du 16 juin 2025 de deux emplois non permanents lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique et d'adjoint administratif relevant de la catégorie C à raison de 17h40 hebdomadaire pour la cantine et 12h30 hebdomadaire pour l'Agence Postale Communale.

Ces emplois non permanents seront occupés par un ou deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum allant du 16 juin 2025 au 15 juin 2026 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire instauré dans la collectivité.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

7 - ACCEPTATION D'UN DON :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la dissolution de l'association L'Age d'Or Lanquais Varennes, cette dernière a décidé de faire un don à la mairie de LANQUAIS d'un montant de 215,38 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le don de 215,38€ et autorise Monsieur le Maire à encaisser ce montant à la Trésorerie de Bergerac.

Il est précisé que cette somme servira à la programmation d'une prochaine activité concernant le 3^{ème} âge.

8) ACQUISITION DE BANCS :

Le Maire de Lanquais,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de bancs pour le bon fonctionnement des associations,

Considérant que l'offre proposée par la société MEFRAN répond favorablement aux besoins exprimés par la Commune,

Considérant que cette offre a été retenue et qu'il convient de signer le devis correspondant avec la société susmentionnée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter et de signer l'offre de la société MEFRAN (33410 Laroque) pour l'acquisition de 51 bancs, pour un montant de 2242,47 € H.T et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

9 - QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

